

Vous souhaitez faire appel à mes services car vous n'acceptez plus ou ne pouvez plus payer vos prothèses aussi chères!

Réalisez des économies payez directement la facture du fabricant prothésiste

démarche à suivre

Vous avez choisi de faire appel au service d'un prothésiste et/ou orthésiste pour la fabrication de vos dispositifs.

En effet, tout comme vous êtes libre de désigner votre prescripteur (médecin ou dentiste) vous êtes libre de faire appel au prothésiste de votre choix pour la fabrication de votre dispositif médical sur mesure (prothèse, orthèse ou épithèse).

Le prescripteur n'a pas à vous imposer le fabricant de vos dispositifs.

Quelle est la démarche à suivre si vous souhaitez faire appel aux services d'un fabricant ?

Avant toute démarche de fabrication, vous devez consulter votre prescripteur pour qu'il contrôle votre état buccal ou facial. Il pourra s'assurer par un examen si vous avez besoin d'une prothèse qu'il sera en mesure de vous prescrire.

Si vous devez porter un **dispositif amovible** (prothèse dentaire amovible, prothèse faciale, orthèse de protection nasale), il devra vérifier le bon état des tissus ou, si nécessaire, vous adresser à un spécialiste.

Si vous devez porter un **dispositif à sceller** (couronne, bridge, prothèse faciale sur implant) une préparation pré-prothétique du milieu facial ou buccal effectuée par un chirurgien est nécessaire.

Enfin, pour que votre fabricant puisse réaliser vos dispositifs, vous devez lui fournir une prescription du praticien précédemment consulté.

Les dispositifs médicaux sur mesure ne peuvent être fabriqués que suivant la prescription écrite d'un praticien. Toute prescription doit être faite sur une ordonnance. Toute ordonnance doit comporter obligatoirement : nom, prénom, titres, adresse et n° de téléphone du praticien. Chaque prescription doit être écrite lisiblement et de façon explicite ; aucune ambiguïté ne doit être possible. La date et la signature sont obligatoires.

Dès lors votre fabricant est en mesure de fabriquer votre dispositif.

Comme expliqué précédemment, la pose d'une prothèse dentaire fixée nécessite l'intervention d'un chirurgien-dentiste. Ce dernier sera en charge de la préparation pré-prothétique de votre bouche. En effet, une prothèse dentaire de type couronne ou bridge requiert un acte chirurgical (taille d'une dent). Ensuite, après la fabrication de votre dispositif par le

prothésiste de votre choix, votre dentiste prescripteur posera par scellement la couronne ou le bridge.

En voici un exemple :

Un chirurgien-dentiste diagnostique que l'état de santé bucco- dentaire d'un patient nécessite le port d'une couronne. Il prépare la dent à couronner, prend une empreinte, les mesures, la teinte des dents et établit une prescription pour la fabrication du dispositif conformément à la loi.

Ensuite, le patient se rend chez le prothésiste dentaire **de son choix** avec tous ces éléments. Ce dernier fabrique l'élément prothétique selon la prescription du chirurgien-dentiste et le facture au patient. Puis le patient retourne chez son dentiste qui procédera au contrôle et à la pose du dispositif en facturant son intervention.

Pourquoi l'obligation d'une prescription pour la fabrication d'une prothèse ou d'une orthèse ?

Depuis 1998 les prothèses dentaires, prothèses faciales et orthèse sont considérées par une directive européenne (93/42CE) comme des **dispositifs médicaux sur mesure (D.M.S.M.)** (directive retranscrite en droit français dans le livre deuxième de la cinquième partie du code de la santé publique).

La réglementation désigne le prothésiste comme fabricant de D.M.S.M.
Les médecins ou dentistes en sont les prescripteurs.

Le législateur a confié au fabricant (prothésiste) la responsabilité de la conception, de la fabrication et de la mise sur le marché (art.R.5211-4 du c.s.p).
Les dispositifs médicaux sur mesure doivent être fabriqués spécifiquement suivant la prescription écrite d'un praticien. (R5211-6 du c.s.p.).

VOUS SOUHAITEZ FAIRE APPEL A MES SERVICES APPELEZ LE

04.67.85.31.64. OU LE 06.63.37.63.57